



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/418
S/1996/795
26 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 35 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre en date du 26 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je souhaite vous faire part de mon extrême préoccupation au sujet de l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés, suite à la décision prise par Israël d'ouvrir une nouvelle entrée dans le tunnel archéologique qui se trouve à Jérusalem-Est, sous des terres arabes le long du mur occidental d'Al-Haram al-Sharif, le troisième lieu saint de l'Islam.

D'après les comptes rendus donnés par les médias, les soldats israéliens ont réprimé les manifestations de protestation des Palestiniens avec des tirs à balles réelles et des tirs de projectiles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes. Il y a eu des affrontements violents dans plusieurs villes de Cisjordanie – Ramallah, Bethléem, Halhoul (près d'Hébron), Jénine et Qalqilya – ainsi que dans la bande de Gaza. Des soldats israéliens seraient entrés dans des zones placées sous la juridiction de l'Autorité palestinienne et il y aurait eu des échanges de feu avec des policiers palestiniens. D'après les dernières dépêches, 40 Palestiniens et 11 Israéliens auraient été tués et il y aurait plusieurs centaines de blessés, ce qui ne s'était pas vu depuis l'intifada.

Le Comité souhaite rappeler à la communauté internationale que ces événements tragiques se sont produits après de nombreux avertissements concernant les effets dévastateurs qu'auraient sur les espoirs et les conditions d'existence des Palestiniens les tergiversations d'Israël au sujet de la mise en oeuvre des accords déjà conclus, le bouclage prolongé des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, la reprise des confiscations de terres et de la colonisation et les mesures visant les biens et les institutions palestiniens à Jérusalem. Le Comité pense que ces événements démontrent la fragilité du processus de paix et demande instamment à Israël de revenir sur ses décisions, de promouvoir la réconciliation avec le peuple palestinien et de reprendre les négociations de fond en vue d'un règlement final juste et conforme à la légitimité internationale.

Le Comité pense en outre que la gravité de la situation actuelle engage la responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, et s'associe à l'appel demandant que le Conseil se réunisse d'urgence pour examiner l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien

(Signé) Ibra Deguène KA
